

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fichage des journalistes sur NDDL ? Le Club de la presse Nantes Atlantique demande des explications

Dans le livre *Insoumise*, paru mercredi 13 octobre, l'ancienne ministre PS de l'Ecologie du gouvernement Ayrault, Delphine Batho, évoque une « liste diffusée lors d'une réunion interministérielle ».

Fournie par des collaborateurs, elle classerait les journalistes et les médias en trois catégories vis-à-vis du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes : « les anti », « les neutres », « les pour ».

Durant ces dernières années, nous avons tous travaillé sur le dossier de NDDL en tant que professionnels de l'information. Nous sommes donc tous potentiellement concernés par cette liste.

Classer des journalistes et des médias dans des "catégories d'opinions supposées", comme cela est avancé par Madame Batho, est un affront à notre indépendance, notre professionnalisme et notre neutralité.

Le Club de la Presse de Nantes rappelle que les journalistes ont certes des opinions personnelles comme tout citoyen dans ce pays, mais qu'ils ont surtout et avant tout une éthique, une déontologie et des principes professionnels qui s'appliquent sur le sujet NDDL, comme sur tous les autres. C'est pourquoi le CPNA demande publiquement des explications au député de Loire-Atlantique Jean-Marc Ayrault, ancien Premier Ministre, à l'actuel Premier Ministre Manuel Valls et à ses services, mais aussi à Delphine Batho, sur des questions essentielles :

- Cette liste a-t-elle existé ? Existe-elle toujours ?
- Si oui, qui a pris la décision de la constituer ?
- A quel moment et à qui aurait-elle été communiquée ?
- Quelles techniques de surveillance et de collecte d'informations auraient été utilisées ?
- Dans quel cadre légal ?

Suite aux réponses fournies (ou pas) par les principaux intéressés, le Club de la Presse de Nantes se réserve le droit d'entreprendre d'autres actions.

Le conseil d'administration du Club de la Presse Nantes Atlantique

Club de la Presse Nantes Atlantique - Espace Club Entreprises
6 rue Bisson 44105 NANTES CEDEX 04
Tél. : 02 53 46 01 01

Mail permanence : permanence.cpna@gmail.com
Mail secrétariat : contactcpna@gmail.com

Horaires de la permanence : le mardi de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 12h